# **Une première série de questions posée par un propriétaire de Chiens Chinois à Crête**

1. Comment obtenir un Exc. pour les cotations en R.E. étant donné que le Club n’en organise pas, pourquoi ?

**Réponse** : Effectivement le CCCE n’organise pas de Régionale d’Elevage (RE) qui n’est pas une obligation pour un club.

Le Club organise déjà 10 spéciales par an pour obtenir les excellents.

Certains clubs abandonnent les RE car trop peu de chiens sont engagés.

Cette possibilité de RE sera maintenue dans les grilles de sélection car c’est d‘une part le modèle de la SCC, et d’autre part il peut permettre au Club de développer cette possibilité le cas échéant.

1. Les codes de réductions pour les hôtels fournis sur le site du Club ne fonctionnent pas, pourquoi ?

**Réponse** : le code WelcomSport est fonctionnel. Il doit être utilisé et fourni au moment de la réservation.

Toutefois, cette question a été posée à la société WelcomeSport qui confirme que le code est bien fonctionnel sur les Hôtels Kyriad et Campanile.

Les réservations peuvent se faire directement sur les sites internet de Kyriad et Campanile où le code est ainsi directement renseigné et enregistré et les réductions proposées :

www.kyriad.com et www.campanile.com

Attention : Les hôtels Première Classe ne font plus partie de l’offre.

1. Demande de précisions sur le standard du Chien Chinois à Crête :
2. **La dentition est-elle requise complète sur le Houppette (pm 1 à pm 3) si ce n’est pas le cas quelle est la tolérance de dents manquantes ?**

**Réponse** : Une dentition complète est requise. Le standard précise

Extrait du Standard : Mâchoires/dents: Mâchoires fortes avec un articulé en ciseaux **complet** et régulier

Le standard demande une **dentition complète**. On sait que le gène « nu » (absence de poil) est lié au gène absence de dents. Une tolérance peut être observée pour les chiens chinois à crête variété « nue » mais il n’y a pas de tolérance pour la variété « Houppette ».

1. **Y-a-t-il une distinction de port de fouet entre les 2 variétés ?**

**Réponse** : non, le standard ne fait pas de distinction entre les 2 variétés

**Mais en réalité**:

Effectivement nous voyons beaucoup de sujets « Variété Houppette » avec un mauvais port de fouet. Souvent la queue est enroulée soit sur le dos ou sur le côté.

Nous trouvons aussi des queues plus courtes !!

1. **Tolérance +/- de taille mâle et femelle en France ?**

**Réponse** **:** Le standard est détenu par l’Angleterre et comme souvent plusieurs points des standard ne sont pas bien précis.

Cette question a été étudiée lors de la réunion de la Commission Technique du CCCE le 28OCT2017 :

**Le standard définit une Taille Idéale qui est :**

* pour les mâles : 28 cm à 33 cm
* pour les femelles : 23 cm à 30 cm

**Le CCCE a défini une tolérance, Le CCCE admet :**

|  |  |
| --- | --- |
| * **2 cm en plus**   = 35 cm maxi pour les mâles  = 32 cm maxi pour les femelles | * **1 cm en moins**   = 27 cm mini pour les mâles  = 22 cm mini pour les femelles |

**Au-delà de la tolérance il y a refus de confirmation**

|  |
| --- |
| **En résumé, Tolérance du CCCE**  **Taille : Mâles :**de 28 à 33 cm, tolérance 2 cm en plus et 1 cm en moins.  **Femelles :**de 23 cm à 30 cm, tolérance 2 cm en plus et 1 cm en moins. |

1. **Où se situe la limite de la garniture effilée : au cou, épaule ou milieu du dos pour le nu ?**

**Réponse** **: La limite est celle définie par le standard.**

Extrait du Standard actuel : Qualité du poil: Nulle part sur le corps il ne doit y avoir de larges plages poilues. **Une crête longue** et flottante est recherchée, bien qu’une crête modeste soit également acceptée ; **idéalement la crête commence au stop pour ensuite s’effiler au cou**.

**L’ancien Standard était beaucoup plus précis :**

Crête : Idéalement, la crête commence à la dépression frontale (stop) et s'arrête à la base du crâne. Bien qu'une plus grande extension soit admise, l'implantation du poil devrait s'arrêter graduellement vers un point qui ne soit pas situé au-delà du premier tiers de la longueur du cou. Le poil lui-même peut être de n'importe quelle longueur, mais la préférence est donnée à une crête en forme de crinière longue et souple. La texture est douce et soyeuse, un peu plus douce chez les petits que chez les grands chiens.

**Cette question a été étudiée lors de la réunion de la Commission Technique du CCCE le 28OCT2017 :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 2 | 1 | 3 | 4 |
| Chien avec le poil bien délimité    L’attribution du qualificatif Exc doit être donné | Présenté avec un peu de manque de poils  Si le chien dans son ensemble est exc,  le qualificatif Exc pourra lui être attribué | Présenté avec un peu trop de poils  Si le chien dans son ensemble est exc :  Le qualificatif Exc pourra lui être attribué | Présenté avec trop de poils ou visiblement épilé  **Chien à disqualifier** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Photo reprise de la page de couverture du standard qui illustre parfaitement le standard** |  |

1. **Second série de questions posées par deux propriétaires de la race de Chiens du Pérou** La question A et B. est posée par un seul prioritaire. Le Question C est posée par les 2 propriétaires de la race.
2. La Question 1 concerne le titre Initial (TI), comme le livre n’est pas fermé à la SCC, je ne comprends pas pourquoi les TI sont refusés. Je ne comprends pas pourquoi Mme BIONDI a répondu dans ce sens car au Pérou le livre est bien ouvert

**Réponse**: Le préambule du standard décrit « l'inscription de tout chien dont les parents ne seraient pas dûment inscrits au livre des origines, est interdite ».

Or ce préambule ne précise pas la variété. Ce qui laisse penser qu’un Péruvien qu’il soit variété « nue » ou variété « fourrure » ne peut être confirmé à titre initial, s’il est issu de parents non-inscrits au livre des origines

Le 3 août 2020, le club a reçu une lettre de la Présidente du Kennel Club du Pérou (KCP), Mme Biondi de Ciabatti, publiée dans le bulletin du Club d’Août 2020, n° 66. Un paragraphe de cette lettre précise ce qui est défendu ; cela ne concerne que la variété fourrure :

cid:image004.jpg@01D67406.9E505960

Après un échange avec le KCP, La Présidente Mme Biondi de Ciabatti confirme le 17 août 2020 que **les confirmations à titre initial, sont toujours autorisées pour la variété  « nue »**

1. La Question 2 concerne les sujets à fourrure issus d’un parent a fourrure. ils ne seraient pas confirmables ?

**Réponse** : Un sujet à fourrure pourra être confirmé s’il est issu :

* de 2 reproducteurs « nus » LOF

ou

* d’un reproducteur « nu » LOF et d’un reproducteur « fourrure » ayant son pedigree

**Par contre un sujet à fourrure ne pourra pas être confirmé**

* **s’il est issu de 2 reproducteurs à variété « fourrure » puisque cet accouplement est interdit.**
* **S’il est sans origine**
* **S’il est issu de NUS non inscrit(s) au LOF**

Ceci a aussi été précisé dans la lettre du 3 août 2020.

1. La Question 3, posée par les 2 propriétaires de Chiens du Pérou, concerne les couleurs pour des péruviens (et nos mexicains d’ailleurs). Le panel des couleurs lors de la déclaration des chiots est très restreint. il est actuellement impossible de déclarer les couleurs de nos chiens correctement

Voici les possibilités que nous avons :

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| Ble | Gri. | Gri. Pan. Bla | Mar. | Noi. | Noi. Pan. Bla. | Sab. | Sab.Pan.Bla. |

Or, comment pouvons-nous inscrire un chien cuivre ?

Comment inscrire les sujets tricolores (noir et feu avec ou sans blanc ?)

Et parfois nous avons des marrons avec du blanc, ils restent Marrons sur les papiers

Une nomenclature de robe a été proposée par un des propriétaires.

**Réponse** : La couleur cuivre est un autre nom pour identifier la couleur foie ou bronze.

Cette demande ne concerne que la variété à fourrure.

Il sera demandé à ces propriétaires de chiens du Pérou d’envoyer un listing répertoriant le nombre de chiens variété fourrure nés dans leur élevage et de décrire la couleur des robes de ces chiens.

Cette proposition sera étudiée par le comité et la commission d’élevage.

Si approuvée, une distinction devra être faite entre les sujets à variété « nue » et les sujets à variété « Fourrure » afin de respecter les couleurs définies par le standard et devra être soumise à la SCC.

Extrait du standard

**COULEUR** :

Pour la variété sans poil, la couleur de la peau peut prendre toute la gamme de noir : noir ardoise, noir éléphant, noir bleuâtre, toute la gamme des gris, marron foncé en allant jusqu'au

blond clair.

Toutes ces couleurs peuvent être uniformes ou présenter des taches blanches ou rosâtres

**ROBE :** pour lavariété avec poil, toutes les couleurs et combinaisons de couleurs sont acceptées.